

Ste Colombe de la Commanderie, le 25 mai 2023

Monsieur le Maire

à

Monsieur le Président de la Communauté de
Communes des Aspres
Allée Hector Capdelayre
66300 THUIR

Monsieur le Président,

Faisant suite à votre courrier en date du 24 mai 2023 dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées à la procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Thuir, nous considérons que le rapport de présentation et le règlement écrit appellent aucune observation de notre part.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.


Le Maire,
Jérôme de MAURY

